



GESICA

MARSEILLE

Réseau International d'Avocats Indépendants

PROVENCE SYNDIC TRANSACTION
Monsieur SANTANIELLO
Le Voltaire
4/6 Avenue Roger Salengro
13400 AUBAGNE

Marseille, le 2 Décembre 2008

Barreau de MARSEILLE :

GUERINI - MUNIGLIA-REDDON
RASTOUIL

17, Av. André Roussin
13016 Marseille
Tél. : 04 91 81 70 20
04 91 53 98 65
04 91 81 32 63
Fax : 04 91 37 27 85

Martine GUERINI

Docteur en Droit
Spécialiste en Droit Social
Droit des Personnes

Annie MUNIGLIA-REDDON

Spécialiste en Droit Economique
Droit des Sociétés
Droit Immobilier

Antoine RASTOUIL

Spécialiste en Droit Fiscal

e-mail : gesica.marseille@free.fr

AMR/MM

AFF : Liquidation Judiciaire SCI LES VALLONS DE FONTSAINTE
VOS REF : 9057/SL/ACTIF
Les Hauts de Fontsaïnte

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-inclus l'ordonnance rendue le 20 novembre 2008
Qui a autorisé la vente des parkings 821 et 711 pour le prix de 2400 € au
profit de Monsieur MALDONADO.

Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de 10 jours à compter
de sa notification.

Merci de me faire connaître vos instructions.

Veillez agréer, **Messieurs**, l'expression de mes sincères salutations.

A MUNIGLIA-REDDON

PJ : Ordonnance du 20.11.2008

ORDONNANCE n° 877

NOUS, Madame DELPON Laurence, Juge près le Tribunal de Grande Instance de Marseille et Juge-Commissaire de l'affaire :

**SCI LES VALLONS DE FONTSAINTE
AMENAGEMENT D'UNE ZAC
LES HAUTS DE FONTSAINTE
13600 LA CIOTAT**

Vu les dispositions des articles L.622-16 du Code du Commerce (dans sa rédaction antérieure à la loi du 26 juillet 2005) et 138 et suivants du décret du 27 décembre 1985

Vu la requête qui précède et les faits y exposés,

Le débiteur dûment ~~entendu et~~ appelé,

Autorisons la vente de gré à gré des biens et droits immobiliers suivants :

- dans une copropriété édiée à LA CIOTAT sur les parcelles cadastrées section BN N°75, 77, 78, 83, 85, 86, 87, 280, 281, 282, 301, 298, 300, 279, 290 et 289 :
- le lot 821, soit un emplacement de parking et les millièmes y afférents de la propriété du sol,
- le lot 822, soit un emplacement de parking et les millièmes y afférents de la propriété du sol

Disons que cette vente se fera au prix de 2.400 € pour la totalité des biens payable comptant au profit de P & M MALDONADO demeurant Les Vallons de Fontsaïnte, BT DE, 13600 LA CIOTAT ou de toute personne qu'ils entendront se substituer

DISONS que le bien vendu, le sera dans l'état où il se trouvera le jour de sa prise de possession et aux risques et périls de l'acquéreur sans aucune garantie notamment pour vices cachés ou autres,

DISONS que la présente sera notifiée par les soins de Monsieur le Greffier du Tribunal de Grande Instance de Marseille à :

Pour Expédition
Certifiée Conforme
M BONNET

24 NOV. 2008

LE GREFIER DU TRIBUNAL

Monsieur JOSEPH GOMEZ ZURITA C/O la SA Parret EB 6 Rue d la Libération 5500 ST

l'acquéreur: P & M MALDONADO demeurant Les Vallons de Fontsaïnte, BT DE, 13600 LA CIOTAT

Aux créanciers hypothécaires: (Pas de créanciers inscrits)

Aux créanciers (Pas de contrôleur)



LE GREFIER

MARSEILLE, LE 20 11 2008
LE JUGE COMMISSAIRE